



Conseil Communautaire
28 septembre 2015
Salle des fêtes de Douchapt



Ribérac, le 21 Septembre 2015

Nos réf : D-B/JP-C/09.15

Dossier suivi par : *Jean-Baptiste CHAMOUTON*

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du :

**Conseil Communautaire
du Lundi 28 Septembre 2015
à 18 heures 30
dans la salle des fêtes
de DOUCHAPT**

Attention :

Le Conseil Communautaire sera précédé d'une conférence intercommunale sur le PLUI à 18h00 à laquelle sont conviés tous les conseillers communautaires

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint ainsi qu'une note de présentation synthétique des projets de délibération.

Je compte vivement sur votre présence.

Et je vous prie de trouver ici, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, le témoignage de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Didier BAZINET



SOMMAIRE

PAGE 4 - 5	ORDRE DU JOUR DU 28.09.2015
PAGE 6 – 10	PV DU CONSEIL DU 29.06.2015
PAGE 11 - 22	NOTE DE SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU 28.09.2015
PAGE 23	MODELE PROCURATION



ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28.09.2015

Installation d'un nouveau conseiller communautaire suite à une démission

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2015

PROJETS DE DELIBERATION

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/133

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/134

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPR 2014

PROJET DE DELIBERATION N°2015/135

MODIFICATION DES STATUTS DU SMCTOM

PROJET DE DELIBERATION N°2015/136

ADOPTION DU RAPPORT 2014 DU SMCTOM

PROJET DE DELIBERATION N°2015/137

MODIFICATION DES DELEGUES DU SMCTOM

PROJET DE DELIBERATION N°2015/138

MODIFICATION DES DELEGUES DU SRB DRONNE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/139

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMEE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/140

DEPOT DE PIECES AUX HYPOTHEQUES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/141

CREATION DE PLATEFORME DE « TELECENTRE » (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2015-07)

PROJET DE DELIBERATION N°2015/142

EXONERATIONS AU TITRE DE LA TEOM 2016

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/143

PLUI CHARTE DE GOUVERNANCE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/144

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/145

VOYAGE D'ETUDE AU LUXEMBOURG

PROJET DE DELIBERATION N°2015/146

SENTIER D'INTERPRETATION DES TOURBIERES DE VENDOIRE

TRAVAUX

PROJET DE DELIBERATION N°2015/147

RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES TOURBIERES DE VENDOIRE

SPORTS

PROJET DE DELIBERATION N°2015/148

SUBVENTIONS SPORT (2^{ème} part)

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2015/149

CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

PROJET DE DELIBERATION N°2015/150

CREATION DE POSTES SAISONNIERS ANNEE SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/151

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT

PROJET DE DELIBERATION N°2015/152

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRATCAE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/153

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/154

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2015/155

ACCEPTATION DU DON POUR LE CLSH DE VERTEILLAC

PROJET DE DELIBERATION N°2015/156

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

PROJET DE DELIBERATION N°2015/157

DM 3 DU BUDGET PRINCIPAL



Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 29 Juin 2015

Le 29 juin 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Lisle, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le vendredi 19 juin 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants présents : 1

Nombre d'absents titulaires : 17

Procurations: 6

Franck BLANCHARDIE à Patrice FAVARD

Séverine LE MOAL à Thierry DECIMA

Catherine STUTZMANN à Philippe DUBOURG

Jean-Pierre LAURON à Régis LAGORCE

Joëlle GARCON à Allain TRICOIRE

Alain CLISSON à Monique MORIN

Secrétaire de séance : Michel DESMOULIN

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Pierre PRIGUL – Claude BOUQUET – Thierry DECIMA – Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel BONNEFOND – Dominique VIRECOULON – Mauricette LEMAZAVA – Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER – Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Philippe BOISMOREAU – Annie VALLADE – Bruno BUSSIERE – Dominique GIBAUD (Suppléant de Sophie BERRY) – Paul MALVILLE – Joël CONSTANT – Emmanuel CLUGNAC – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre DESVERGNE – Jean-Louis DUPRAT – Jean-Marcel BEAU – Patrice FAVARD – Monique MORIN – Marc LAGORCE – Rémy TERRIENNE – Sylvie BONNET – Christophe ROSSARD – Jean-Pierre CHAUMETTE – Pierre GUIGNE – Christian DURAND – Daniel VILLEDARY – Fabrice BONIFACE – Patrick LAGUILLON – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL – Gérard SENRENT – Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD – Patrick LACHAUD – Guy DUPUY

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 mai 2015 :

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération 2015/120 (vote : 33 pour et 19 abstentions)

ADMINISTRATION GENERALE

(Rapporteur Didier BAZINET)

DELIBERATION N°2015/119 : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à engager une procédure de consultation pour le marché de l'assurance statutaire du personnel et à signer le marché après avis de la commission d'ouverture des plis.

URBANISME

(Rapporteur Jean-Pierre JUGIE)

DELIBERATION N°2015/120 : DEFINITION DU PERIMETRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PERIGORD VERT

Le projet de périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du territoire du Périgord Vert, est constitué par les neuf communautés de communes du Pays de Saint-Aulaye, du Pays Ribérais, de Dronne et Belle, du Périgord Vert Nontronnais, du Haut-Périgord, du Pays Thibérien, du Pays de Jumilhac le Grand, du Pays de Lanouaille et de Causses et Rivières en Périgord. Ce périmètre constitue en effet, un territoire d'un seul tenant et sans enclave, qui présente un certain nombre de caractéristique similaires. En effet, l'ensemble du territoire du Pays Périgord Vert est rural, avec un maillage de pôles

d'attractions dotés d'un niveau de services comparables. La création du syndicat mixte porteur du SCOT, ainsi que la définition des modalités de gouvernance s'effectueront ultérieurement, dans le cadre d'une concertation de l'ensemble des collectivités territorialement concernées.

Un débat s'installe sur la pertinence du périmètre. Certains conseillers communautaires estiment qu'il est bien trop vaste (Patrice Favard) et que les enjeux des territoires frontaliers avec d'autres départements ne sont pas identiques (Dominique Virecoulon). D'autres enfin s'inquiètent du coût d'un SCOT à l'échelle du PAYS.(Philippe Dubourg). Enfin des interrogations portent sur la gouvernance du SCOT et certains conseillers ne souhaitent pas qu'il soit porté par le Pays Périgord Vert (Jeannik Nadal)

DELIBERATION N°2015/121 : SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI

Dans le cadre de cette élaboration, une analyse spécifique des enjeux et des problématiques de la préservation de la qualité et de la ressource en eau a été demandée. Un chiffrage spécifique a été fait et s'élève à : 39 450 € HT. L'Agence de l'Eau Adour Garonne peut contribuer au financement de cette étude spécifique à hauteur de 50% du montant HT, soit 19 725 €.

SPORT
(Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE)

DELIBERATION N°2015/122 : SUBVENTIONS SPORT 2015 (1ère part)

Associations - Ecoles de sport	2014 (montant en €)	2015 (montant en €)
Ribérac Epée	1235	880
CAR Handball	1317	1280
Associations hors écoles de sport	2014	2015
GIPS escalade	500	500
Raid en Val De Dronne	500	650
Cyclisme Organisation Mareuil Verteillac Ribérac	3900	3900

DELIBERATION N°2015/123 : REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE RIBERAC

La piscine intercommunale de Ribérac est un lieu ouvert au public, ce qui nécessite qu'un règlement intérieur soit opposable. Afin d'actualiser celui existant et de l'harmoniser avec celui de la Piscine intercommunale de Verteillac, il est proposé d'adopter un nouveau projet de règlement de la piscine qui compte 13 articles et qui précisent les modalités de fonctionnement de la Piscine et les obligations des utilisateurs. Le règlement prévoit également les règles de bon usage en vigueur.

DELIBERATION N°2015/124 : REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE VERTEILLAC

La piscine intercommunale de Verteillac est un lieu ouvert au public, ce qui nécessite qu'un règlement intérieur soit opposable. Afin d'actualiser celui existant et de l'harmoniser avec celui de la Piscine intercommunale de Ribérac, il est proposé d'adopter un nouveau projet de règlement de la piscine qui compte 12 articles et qui précisent les modalités de fonctionnement de la Piscine et les obligations des utilisateurs. Le règlement prévoit également les règles de bon usage en vigueur.

DELIBERATION N°2015/125 : CONVENTION POUR REGLEMENTER LES COURS PRIVES D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION AVEC LES MNS DANS LES 2 PISCINES INTERCOMMUNALES

Il est proposé, après avis favorable de la Commission des Sports, d'autoriser le Président à signer une convention avec les 4 MNS dispensant des cours privés dans les 2 piscines intercommunales. Cette convention fixe les modalités pratiques d'organisation des cours (tarification, plages horaires...) et le bilan des cours qui sera communiqué à la fin de la saison.

DEVELOPPEMENT CULTUREL
(Rapporteur Daniel VILLEDARY)

DELIBERATION N°2015/126 : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CULTURELLE

Associations	Spectacles proposés dans le cadre de la convention culturelle	CCPR
Association Variations	Concert « la Création »	800€
Association Café Pluche	Spectacle « Les Croqués » Conférence spectacle « Le Droit se meure »	1 000€
Amicale Laïque St Paul Lizonne	Spectacle « Pomme d'Adam » Spectacle « Lost in Tchakov	2 700€
Culture Loisirs Education	Spectacle jeune public « La Grosse Patate » Spectacle tout public chant et musique « In Vino »	1 300€
Association pour l'animation des bords de Dronne	Spectacle de conte « Ma Vallée un truc de fou »	740€
Foyer Rural Tocane	Spectacle « Vous qui habitez ici et maintenant »	440€
TOTAL		6 980€

DELIBERATION N°2015/127 : SUBVENTIONS HORS CONVENTION CULTURELLE

Demandes complémentaires	2015
Douchapt Blues	500 €
Musiques irlandaises	500 €
Centre culturel	1000€

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
(Rapporteur Jean-Didier ANDRIEUX)

DELIBERATION N°2015/128 : RESTAURATION DE LA DIGUE DES TOURBIERES DE VENDOIRE

Dans le cadre de la restauration du fonctionnement hydraulique des tourbières de Venduire et de la sécurisation de la digue, une étude a permis de définir des solutions techniques, leur chiffrage et le contenu technique du dossier de consultation des entreprises. Le montant total des travaux HT est de 89 000,00 €. Les travaux doivent impérativement commencer en septembre (période d'étiage). Par conséquent, la consultation des entreprises doit démarrer début juillet. Les dossiers de financement doivent être déposés début juillet et le Président est autorisé à solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%), du Conseil Régional d'Aquitaine (15%) et du Conseil Départemental de la Dordogne (15%).

FINANCES
(Rapporteur Jean-Marcel BEAU)

DELIBERATION N°2015/129 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

chapitre	article	Op	libellés	DPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>dépenses</i>					
	022		Dépenses imprévues	-33 999,85	
<i>recettes</i>					
	7325		Fonds de ressources interc.		-34 000,00
	7681		Fonds de soutien - Sortie emprunts à risque		0,15
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				-33 999,85	-33 999,85
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations financières					
<i>dépenses</i>					
	020	01	Dépenses imprévues	4 120,00	
	16411	01	Emprunts (op. réelle)	-0,15	
	16412	01	Emprunts (op.d'ordre)	0,15	
<i>recettes</i>					
	10222	23	FCTVA (62 490 x 16,404%)		10 250,00
Opération n° 9 – Centre Formation Siorac					
<i>dépenses</i>					
	21738	09	Autres constructions	910,00	
Opération n° 17 – Travaux dans les bâtiments					
<i>dépenses</i>					
	2181	17	Constructions	13 860,00	
Opération n° 23 – Restauration Digue des Tourbières					
<i>dépenses</i>					
	2128	23	Autres agencements	46 800,00	
<i>recettes</i>					
	1322	23	Subvention Région		16 020,00
	1323	23	Subvention du Département		1 020,00
	1328	23	Autres subventions		38 400,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				65 690,00	65 690,00
TOTAL GENERAL				31 690,15	31 690,15

L'attention des conseillers communautaires est attirée sur la diminution du CIF qui s'est traduit par un manque à gagner du FPIC de 34 000 € par rapport aux prévisions budgétaires. En effet, cette diminution a eu pour conséquence de minorer la part du FPIC revenant à la CCPR. S'agissant d'un mécanisme de solidarité horizontale les membres du bureau ont fait part de leur volonté de compenser cette diminution par un prélèvement sur le FPIC des communes. Christophe GRANGER, receveur municipal, intervient pour préciser que cette solidarité exprimé par les communes peut trouver sa solution par le biais des attributions de compensation mais cela requiert l'unanimité des communes.

DELIBERATION N°2015/130 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE OTI

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 4 / Achats de matériels de bureau et informatique						
Immo. corporelles				2183	04	400.00
OP. 5 / Mobiliers						
Immo. corporelles	2184	04	400.00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			400.00			400.00

DELIBERATION N°2015/131 : PAIEMENT SUR UN COMPTE A L'ETRANGER POUR LA CONFERENCE DU RAM

Pour fêter ses 18 ans le Relais Assistantes Maternelles va organiser le 15 septembre 2015 une conférence avec comme sujet « La discipline.....Un jeu d'enfants ! » à la salle des fêtes de Villeteureix animée par Brigitte RACINE, domiciliée au Canada. Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès du trésor public pour autoriser le paiement de la facture sur le compte au Canada et à payer les frais bancaires éventuels.

ADMINISTRATION GENERALE
(Rapporteur Didier BAZINET)

DELIBERATION N°2015/132 : MARCHES PUBLICS, INSTITUTION DE LA COMMISSION MAPA

Le conseil communautaire décide :

- de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés passés sous forme de MAPA, selon les critères choisis et leur pondération. Elle pourra également proposer au Président d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.
- afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 septembre 2015**

**ADMINISTRATION GENERALE
Rapporteur Didier BAZINET**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/133 : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DELEGUE**

Après deux mois de fonctionnement du service d'urbanisme mutualisé et afin d'en assurer un fonctionnement plus « efficace » il est proposé de créer un poste de conseiller communautaire délégué. Il appartiendra alors au Président de prendre un arrêté de délégation de fonction. La délégation de fonction est accordée par le président de la communauté aux vice-présidents et, en cas d'empêchement de ces derniers ou s'ils sont déjà tous titulaires d'une délégation de fonction, à d'autres membres du bureau (art. L. 5211-9 du CGCT). Un conseiller communautaire qui n'est pas membre du bureau ne peut donc pas recevoir de délégation de fonction.

Il est ainsi proposé la candidature d'Emmanuel CLUGNAC conseiller communautaire et membre du bureau.

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/134 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS POUR L'ANNEE 2014 (ANNEXE2)**

Pour la première année et conformément à l'article 40 de la loi n° 99/586 du 12 juillet 1999, il appartient à notre EPCI, dans un souci de transparence et de communication, de retracer l'activité de notre Communauté de Communes (CCPR) pour l'année écoulée. Ce rapport fait par la suite l'objet d'une présentation dans chacun des conseils municipaux des communes adhérant à notre intercommunauté.

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois exercées durant l'année 2014. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du territoire de la CCPR et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales.

Ce document, est consultable au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet de cette dernière.

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/135 : MODIFICATION DES STATUTS DU SMCTOM –
SECTEUR DE RIBERAC**

Des modifications ont été apportées au statut du SMCTOM par délibération n°SY-DEL-2014-069, approuvant le retrait de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord du SMCTOM. Il appartient à notre EPCI à délibérer sur cette modification statutaire :

Article 1 : En application des articles L 5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux Syndicat mixte associant exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, il est formé entre les Communautés de communes de:

-la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS RIBERACOIS pour les communes de : ALLEMANS, BERTRIC BUREE, BOURG DES MAISONS, BOURG DU BOST, BOUTEILLES ST SEBASTIEN, CELLES, CERCLES, CHAMPAGNE FONTAINE, CHAPDEUIL, CHASSAIGNES, CHERVAL, COMBERANCHE-EPELUCHE, COUTURES, CREYSSAC, DOUCHAPT, GOUTS ROSSIGNOL, GRAND BRASSAC, LA CHAPELLE GRESIGNAC, LA CHAPELLE MONTABOURLET, LA JEMAYE, LA TOUR-BLANCHE, LUSIGNAC, LISLE, MONTAGRIER, NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC, PAUSSAC ET ST VIVIEN, PETIT BERSAC, PONTEYRAUD, RIBERAC, ST ANDRE DE DOUBLE, ST MARTIAL DE VIVEYROLS, ST MARTIN DE RIBERAC, ST MEARD DE DRONE, ST PARDOUX DE DRONE, ST PAUL LIZONNE, ST JUST, ST SULPICE DE ROUMAGNAC, ST VICTOR, ST VINCENT DE CONNEZAC, SEGONZAC, SIORAC DE RIBERAC, TOCANE ST APRE, VANXAINS, VENDOIRE, VERTEILLAC, VILLETUREIX.

-la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AULAYE pour les communes de : FESTALEMPS, ST ANTOINE CUMOND, ST PRIVAT DES PRES, ST VINCENT JALMOUTIERS,

-la COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE EN PERIGORD pour les communes de CHANTÉRAC, DOUZILLAC, ST AQUILIN, ST GERMAIN DU SALEMBRE, ST JEAN D'ATAUX

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du SECTEUR de RIBERAC** ».

L'article suivant 1 est modifié comme suit :

Article 1 : En application des articles L 5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux Syndicat mixte associant exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, il est formé entre les Communautés de communes de:

-la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS RIBERACOIS pour les communes de : ALLEMANS, BERTRIC BUREE, BOURG DES MAISONS, BOURG DU BOST, BOUTEILLES ST SEBASTIEN, CELLES, CERCLES, CHAMPAGNE FONTAINE, CHAPDEUIL, CHASSAIGNES, CHERVAL, COMBERANCHE-EPELUCHE, COUTURES, CREYSSAC, DOUCHAPT, GOUTS ROSSIGNOL, GRAND BRASSAC, LA CHAPELLE GRESIGNAC, LA CHAPELLE MONTABOURLET, LA JEMAYE, LA TOUR-BLANCHE, LUSIGNAC, LISLE, MONTAGRIER, NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC, PAUSSAC ET ST VIVIEN, PETIT BERSAC, PONTEYRAUD, RIBERAC, ST ANDRE DE DOUBLE, ST MARTIAL DE VIVEYROLS, ST MARTIN DE RIBERAC, ST MEARD DE DRONE, ST PARDOUX DE DRONE, ST PAUL LIZONNE, ST JUST, ST SULPICE DE ROUMAGNAC, ST VICTOR, ST VINCENT DE CONNEZAC, SEGONZAC, SIORAC DE RIBERAC, TOCANE ST APRE, VANXAINS, VENDOIRE, VERTEILLAC, VILLETUREIX.

-la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AULAYE pour les communes de : FESTALEMPS, ST ANTOINE CUMOND, ST PRIVAT DES PRES, ST VINCENT JALMOUTIERS,

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du SECTEUR de RIBERAC** ».

PROJET DE DELIBERATION N°2015/136 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SMCTOM- Secteur de Ribérac (ANNEXE 3)

Le rapport d'activité 2014 du SMCTOM a été adressé à la CCPR (joint en annexe 2), il est proposé de l'approuver par délibération.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/137 : DESIGNATION DES CONSEILLER COMMUNAUTAIRES SIEGEANT AU SMCTOM SECTEUR DE RIBERAC

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner deux nouveaux titulaires et deux nouveaux suppléants de la commune de Saint Martial de Viveyrols pour siéger au SMCTOM secteur de Ribérac.

Ces désignations annulent et remplacent celles adoptées lors du Conseil Communautaire du 07 mai 2014 (Délibération n°2014/100)

Il est proposé de désigner :

- Titulaires : Laurence DUGALEIX et Paul DELISLE
- Suppléants : Virginie MOUCHE et Jean François DUVERGT

PROJET DE DELIBERATION N°2015/138 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DES RIVIERES DU BASSIN DE LA DRONNE (SRB DRONNE)

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner un nouveau titulaire pour la commune de Cherval suite à la démission de Christiane ARMANDIE du poste de titulaire.

Il est proposé de désigner:

- Titulaire : Philippe PEILLET
- Suppléante : Christiane ARMANDIE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/139 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015. Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la CCPR s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la CCPR dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmé : calendrier des travaux (proposition)

	Total par bâtiment	2016	2017	2018	2019
1 Aire des gens du voyage	11 095				
2 Piscine de Ribérac	22 260		22 260		
3 Salle de remise en forme	3 100			3 100	
14 Piscine de Verteillac	7 300			7 300	
13 Pôle de Verteillac	31 355		31 355		
4 Office du Tourisme du Pays Ribérac	19 700	19 700			
9 Maison de la Dronne	10 590			10 590	
11 Moulin à vent de Cercles	84 240			84 240	
6 Centre de formation de Siorac de Ribérac	1 820			1 820	
5 Accueils Périscolaires : Ecole J PREVERT, centre de loisirs	20 580	20 580			
7 APS St Martin de Ribérac	2 500				2 500
8 APS de Villetoureix	9 310				9 310
10 APS de Lisle	14 665				
12 APS Gouts Rossignol	7 265				
15 APS Verteillac + centre de loisirs	7 272				7 272
16 APS de Bertric Burée	9 500				9 500
17 APS d'Allemans	590				590
18 APS St Vincent de Connezac	13 800				
19 APS St Pardoux de Dronne	1 509				1 509
20 Restaurant "Le St Sulpice"	31 710				
21 Gendarmerie de Tocane + parties communes des 6 logements	10 475				
TOTAL par catégories	320 636	40 280	53 615	107 050	30 681
					35

PROJET DELIBERATION N°2015/140 : DEPOT DE PIECES AUX HYPOTHEQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L5211-10

Considérant que du fait de la fusion entre les 4 Communautés de Communes (La Communauté de Communes du Verteillacois , la Communauté de Communes des Hauts de Dronne, la Communauté de Communes du Val de Dronne et la Communauté de Communes du Ribéracois), pour passer des actes d' acquisition et de vente de biens immobiliers pour le Communauté de Communes du Pays Ribéracois, les notaires ont besoin de faire constater le changement de dénomination et de SIRET auprès du bureau des hypothèques de Ribérac.

Il est demandé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

-De donner pouvoir au Président pour signer un acte de dépôt à recevoir suivant acte de maître VAUBOURGOIN, des pièces relatives au changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, changement de SIRET, afin que ces changements soient publiés au bureau des hypothèques de Ribérac

-De désigner Maître VAUBOURGOIN pour effectuer ce dépôt.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Rapporteur Patrice FAVARD

PROJET DE DELIBERATION N°2015/141 : CREATION D'UNE PLATEFORME DE « TELE-CENTRE » ET ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « E-TIC DORDOGNE » (ANNULE ET RE Création d'une plateforme de « télé-centre » et adhésion à la Société Publique Locale (SPL) « E-TIC Dordogne » (annule et remplace la délibération 2015-07)

Le conseil communautaire a adopté la délibération 2015-07 lors du conseil communautaire du 20 janvier 2015 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes à la SPL « E-TIC Dordogne » pour la création d'une plateforme de Télécentre. Suite au paiement des 10 000 € pour la prise de 100 titres de participation, le trésor public demande une modification de la délibération car il est inscrit le mot « actions » au lieu de « titres de participation ». En effet, seul l'Etat peut avoir des « actions » dans une entreprise. Aussi, il faut annuler et remplacer la délibération existante.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/142 : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX AU TITRE DE LA TEOM

Les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels. Outre qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, l'institution de la redevance spéciale rend plus juste le mode de financement en instituant un rapport entre le prix payé et la quantité produite.

Les déchets concernés par cette mesure sont ceux qui sont produits par les professionnels et qui peuvent être collectés et traités de la même façon que les ordures ménagères classiques.

La redevance spéciale, applicable aux professionnels uniquement, se substitue à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, liée au foncier bâti.

Le SMCTOM-secteur de Ribérac, a recensé les demandes, et nous demande de nous prononcer pour exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS	
RAISON SOCIALE	ADRESSE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
HELLO CHAUSSURES	ZA Les Chaumes 24600 RIBERAC
REV' HOTEL - NUITS ETOILES	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
CENTRE LECLERC – SA SOLANDIS	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BANQUE POPULAIRE	2, place de La Libertée 24600 RIBERAC
SARL L'UNIVERS	2 avenue de Verdun 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC
CHARTRES Stéphane	Les Fougères 24600 RIBERAC
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC
PHARMACIE DE LA GARE	15 avenue de la Gare 24600 RIBERAC
CRCAM Charente-Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC
SARL LACHAUD STOCKAGE	ZI La Borie 24600 VILLETUREIX
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER
SARL LARGE ET BORDE	LES CARRIERES 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE
SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS

SARL LACOMBE JOSEPH	LES GRANGES 24320 VENDOIRE
	LA COMBE 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE
SARL SEEL (LIVONNEN)	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 VERTEILLAC
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETUREIX

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2016.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/143: PLUI CHARTE DE GOUVERNANCE ET ARRET DES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA CCPR ET LES 46 COMMUNES MEMBRES

Cette charte fait suite à la tenue de la Conférence intercommunale en date du 28 septembre qui définit les grands principes de collaboration, de co-construction du PLUI. Elle définit également les différentes instances de collaboration (Comité de Pilotage, ateliers thématiques, groupe technique ...). Elle en précise leur composition, leur rôle et leur fonctionnement. Cette charte sera signée par l'ensemble des maires. (annexe 1)

DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur Allain TRICOIRE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/144 : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DU TERRITOIRE – construction

L'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) a été lancé en septembre 2014 par la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. 25 candidatures ont été déposées en Aquitaine, auxquelles s'ajoutent 2 candidatures interrégionales. Le 9 février dernier a été annoncé les résultats distinguant au niveau national 212 territoires lauréats TEPCV et 162 « territoires en devenir » et 112 contrats locaux de transition énergétique. En Aquitaine, 11 territoires ont été retenus dans la catégorie « lauréats TEPCV » et 8 en «territoires à énergie positive en devenir». La Communauté de Communes du Pays Ribéracois a été retenue dans la dernière catégorie. Cela lui permet de bénéficier d'un appui technique et financier de l'Etat et de l'ADEME. L'objectif de la CCPR est de candidater pour passer de territoire en devenir à lauréat. Un « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) est un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale, tout en réduisant les besoins d'énergie au maximum.

C'est pour cela que la commission développement durable a validé la consultation d'un bureau d'étude en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique de territoire, qui serait financé à hauteur de 70% par l'ADEME avec un complément du Département à hauteur de 10%. Ce diagnostic thermique est le préalable indispensable.

A l'issue de la consultation, la commission MAPA qui s'est réunie le 23 et 28 septembre, a choisi de retenir un bureau d'étude. Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché d'étude, à solliciter les financeurs ADEME et Conseil départemental et à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/145 : Voyage d'étude au Luxembourg dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de méthanisation en Pays Ribérais

Dans le cadre de la réflexion sur le développement de la méthanisation et de notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, celle-ci a organisé la visite d'un territoire engagé dans la transition énergétique et plus particulièrement dans le développement de la méthanisation. Il s'agit d'un voyage sur 3 jours au Luxembourg (6/7/8 octobre) avec visite de la serre solaire de la station d'épuration de BETTEMBOURG et rencontre avec la commune de BECKERICH (cette commune souhaite aller vers l'indépendance énergétique) et visite des installations : méthanisation et autre ;

Une délégation de conseillers communautaires et un agent administratif de notre collectivité feront le déplacement. Le Président propose que les frais de transport soient pris en charge et que les frais par personne de 242 € soient pris en charge par la collectivité à hauteur de 50% pour les élus et à 100% pour l'administratif de la CCPR.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/146 : SENTIER D'INTERPRETATION DES TOURBIERES DE VENDOIRE : Signature d'une charte de qualité des Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec le Département

Suite à l'attribution de la subvention liée à l'aménagement des sentiers d'interprétation sur un site Espace Naturel Sensible (ENS), la Communauté de Communes doit s'engager à mettre en œuvre une gestion qui vise à préserver et valoriser cet espace naturel remarquable. Cet engagement passe par la signature d'une charte de qualité des ENS de la Dordogne. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette charte.

TRAVAUX
Rapporteur Didier ANDRIEUX

PROJET DE DELIBERATION N°2015/147 : RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES TOURBIERES DE VENDOIRE :

Suite à la consultation lancée dans le cadre de l'appel d'offre relatif à la restauration fonctionnelle et à la sécurisation du site des Tourbières de Vendoire et compte tenu de l'analyse des offres, la Commission MAPA décide de retenir l'entreprise DSM DOYEUX, pour un montant de 104 987.70 € HT

L'entreprise Doyeux Sablières Montponnaises a remis la meilleure offre au regard des critères établis à l'article 5.2 du RPC.

L'offre remise étant supérieure au budget prévisionnel, des ajustements de crédits sont nécessaires (DM).

SPORTS
Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE

PROJET DE DELIBERATION N°2015/148 : SUBVENTIONS SPORT (2ème part)

Sur proposition de la Commission des Sports, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter les subventions suivantes :

	Basket Tocane		Li	
	2014	2015	2014	2015
Base		400		400
Nombre d'élèves de moins de 16 ans		13		64
10 € / élèves		130		640
Nombre d'éducateurs		1		11
25€/éducateur		25		275
Equipements pour l'école		394,98		
20% de l'investissement		79,00		0,00
Manifestations sportives organisées sur le territoire		0		
150€ par manifestation		0		0
Comptes spécifiques école		200		200
Total	200	834	200	1515
2015		834 €		1515 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget Primitif 2015

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur Jeannik NADAL

PROJET DE DELIBERATION N°2015/149 : ASSURANCE STATUTAIRE 2015-AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT AVEC LA CNP ASSURANCES

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2015 (relatif à la protection sociale des agents permettant à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge,) et à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (relative aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestions pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux,)

PROJET DE DELIBERATION N°2015/150 : CONTRATS SAISONNIERS ANNUELS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Il est nécessaire de recourir au recrutement direct de 14 agents non titulaires saisonniers pour couvrir les besoins du service enfance-jeunesse. Ces contrats correspondent aux contrats de personnels actuellement en poste sous contrats temporaires du centre de gestion. Ils assureront des fonctions d'adjoint d'animation au service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340 (majoré 321). Les durées hebdomadaires de service de ces emplois, correspondant à une durée de travail lissée sur la période, et les périodes d'emploi seront les suivantes :

- Un emploi à 31 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 30 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;

- Quatre emplois à 29 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 28 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Trois emplois à 24 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 21 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 20 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 18 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 ;
- Un emploi à 35 heures pour une période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2016 rémunéré sur la base de l'indice brut 392 (majoré 357) ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2015.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/151 : DELIBERATION DE PRINCIPE-ARTICLE 3-1 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984, MODIFIE, REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE OU NON TITULAIRE INDISPONIBLE

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président :

- à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,
- de charger le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,

PROJET DE DELIBERATION N°2015/152: RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2014, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 12 mois avait été conclu le 1^{er} octobre 2014 pour le Service Enfance-Jeunesse pour une durée hebdomadaire de 20h. Ce contrat s'accompagne d'une convention avec Pôle Emploi permettant de financer ce poste à hauteur de 85 %. Le Contrat arrivant à échéance, le Pôle Emploi vient de donner son accord pour un renouvellement de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2015 sur les mêmes bases.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/153 : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Les caractéristiques du contrat sont :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance	1	Educateur de jeunes enfants	3 ans

PROJET DE DELIBERATION N°2015/154 : CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir modifier le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- La création d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives pour un agent qui souhaite changer de filière par le biais d'une intégration directe.

- La création d'un poste d'adjoint d'animation en CDI à 17 heures dans le cadre du dispositif obligatoire de CDIsation de la fonction publique territoriale.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget intercommunal aux chapitres prévus à cet effet.

FINANCES
Rapporteur Jean-Marcel BEAU

PROJET DE DELIBERATION N°2015/155 : Acceptation du Don versé par le Comité d'Animation Culturelle et Sportive de St Martial Viveyrols

Le Comité d'Animation Culturelle et Sportive de St Martial Viveyrols a été dissout.

Lors de la réunion de dissolution, les membres du bureau ont décidé de faire un don de 1 100 € au profit du Centre de Loisirs de Verteillac.

Il convient donc au Conseil Communautaire d'accepter ce don et d'autoriser le Président ou son représentant à inscrire au budget les opérations nécessaires.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/156 : Attribution d'une subvention

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500.00 € au profit du « Comité de Mise à l'Honneur de la Femme Paysanne. » et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PROJET DE DELIBERATION N°2015/157 : Décision modificative n° 3 Budget Principal

Il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits pour répondre aux ajustements nécessaires suivants sur le budget principal :

chapitre	article	Op	libellés	DPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>dépenses</i>					
	6226		Honoraires	-10 000.00	
	023		Virement à la section d'Investissement	+ 10 000.00	
	6574		Subvention de fonct. aux associations	+ 500.00	
<i>recettes</i>					
	7788		Produits exceptionnels divers		+ 500.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				500.00	500.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations financières					
<i>dépenses</i>					
	261	01	Titres de participation	+10 000.00	
<i>recettes</i>					
	021	01	Virement de la section de Fonctionnement		+10 000.00
Opérations Acquisition Mat./Mobilier ALSH/CLSH					
<i>dépenses</i>					
	2188	16	Autres immobilisations corporelles	+1 100.00	
<i>recettes</i>					
	1318	16	Sub. Equip transf. – Autres organismes		+1 100.00

Opérations Acquisition Véhicules Voiries					
dépenses					
	2182	20	Matériel de transport	+ 800.00	
Opérations Acquisition Restauration de la Digue					
dépenses					
	2128	23	Autres agencements et aménagem. de terrains	+25 000.00	
Opérations Acquisition Matériel Voirie					
dépenses					
	2188	33	Autres immobilisations corporelles	- 800.00	
Opérations Locaux Voirie CCPR					
dépenses					
	2188	42	Autres immobilisations corporelles	-25 000.00	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	11 100.00	11 100.00
			TOTAL GENERAL	11 600.00	11 600.00

Il est demandé au conseil de bien vouloir adopter la décision modificative présentée ci-dessus et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les écritures précédemment mentionnées.

Commune représentée par un délégué :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, merci d'en informer votre suppléant. Si celui-ci ne peut pas assister à la réunion vous pouvez donner à un collègue de votre choix une procuration.

Commune représentée par plusieurs délégués :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, vous pouvez donner une procuration à un collègue de votre choix.

PROCURATION

Je soussigné, conseiller communautaire de la commune de, empêché d'assister à la séance du conseil communautaire du, déclare donner pouvoir à mon collègue M. pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à, le

Signature,